

Fédérations C.G.T., F.O., F.D.S.U.

L'ACTIVITE SOCIALE VICTIME DE L'ARTT

Les représentants du CDASS étaient convoqués ce jeudi 8 novembre 2001.

L'ordre du jour était le suivant :

- approbation du procès verbal de la réunion du jeudi 3 mai 2001
- activités de la délégation
- participation des agents aux activités et aux séances d'information
- point sur la rénovation du Restaurant Inter-administratif du Champ Girault
- questions diverses

Mais l'actualité sociale en Indre et Loire a conduit les organisations syndicales à réagir unanimement

Rappel des faits :

concernant la séance d'information: : « Préparation à la Retraite ».
il avait été décidé d'une journée de préparation à la retraite pour les agents de plus de 55 ans dans le département. Une vingtaine d'agents s'y était inscrite .
cette journée était auparavant couverte par une autorisation d'absence,et, OH surprise! cette année une journée de congé a dû être déposée.
Cette décision remet en cause celle prise lors du C.D.A.S.S du 8 février et annonce le début d'une longue liste de refus et de nouvelles pratiques.

La déclaration jointe au verso, a donc été portée à la connaissance de l'ensemble des membres du C.D.A.S.S. en début de séance.

Réponses en « vrac » du nouveau président du CDASS

(Directeur des Services Fiscaux):

...DU PASSÉ, FAISONS TABLE RASE...

...Nous sommes entrés dans une nouvelle ère ... Nous avons à passer un cap ... avec l'ARTT, plus rien ne sera comme avant ...Le paysage 2002 sera différent... Notre fonction première n'est pas d'organiser des séances d'information pendant les heures de travail pour avoir 12 à 15 personnes...La prévention et les séances d'information ne sont pas une priorité des services sociaux...Nous ne sommes pas payés pour organiser des séances d'information à des agents dont la seule motivation est d'échapper aux stress et contraintes de leur service...La référence au passé n'est pas valable et nous ne pouvons rester sur les errements antérieurs...

Le ton est donné...VOUS L'AUREZ COMPRIS:

Les autorisations d'absences vont être réexaminées et il n'est pas question de régulariser celle du 16 octobre.

Face au mépris affiché par nos Directions, et en l'absence de véritables échanges (dialogue social?!), les organisations syndicales ont décidé de quitter la séance.

**DÉCLARATION LIMINAIRE
DES REPRÉSENTANTS C.G.T., F.D.S.U., F.O.
- CDASS D'INDRE ET LOIRE -
- 8 NOVEMBRE 2001-**

Lors de sa réunion du 8 février 2001, le CDASS a décidé de proposer à l'unanimité des séances d'information dans le cadre du BIL budgétaire :

- consultations juridiques ;
- une séance d'information sur la dépendance des personnes âgées ;
- une journée de sensibilisation au passage à la retraite
- en partenariat avec la mutuelle, une séance d'information sur la prévention des cancers.

A titre exceptionnel, un report de crédit a permis la tenue d'une séance d'information sur la crise de l'adolescence en mai 2001.

Ces initiatives s'inscrivent complètement dans les orientations sociales de la DPMA. A ce titre, les agents bénéficient d'une autorisation d'absence permettant leur participation à ces différentes manifestations.

Unilatéralement, vous avez modifié, pour la séance du 16 octobre 2001, les modalités de participation précédemment définies.

Les représentants des personnels dénoncent cette remise en cause. Ils exigent l'annulation de cette décision et la régularisation pour les agents concernés par cette mesure.

Depuis plus de 10 ans, le souci permanent du CDASS a été de promouvoir l'action sociale dans ce département. La nature de votre décision conduit à remettre en cause ce travail et interpelle l'ensemble des représentants des personnels sur votre conception de l'action sociale.